



REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 3 JUIN 2010

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Etaient présents :

S.I.C.E.C.O. :

- Mmes et MM. les Délégués du Comité Syndical
- Mmes et MM. les Membres du Bureau

Paierie Départementale :

- Gérard DEMONDION, Payeur Départemental, Receveur du SICECO

ERDF – GRDF Distribution Côte d'Or :

- Hervé CHAMPENOIS, Directeur d'ERDF – GRDF Distribution Côte d'Or
- Lydie DENIS

France Télécom :

- Marc DREVILLON, Interlocuteur pour les collectivités territoriales de Côte d'Or

* * *

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 3 juin 2010 à 14h30 dans la salle polyvalente, de la ville de Pouilly en Auxois.

Le Président accueille les délégués, puis, le quorum étant atteint (75 présents pour un quorum de 67), aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 Décembre 2009

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Allocution du Président

En préambule, le Président remercie Madame le Maire de Pouilly-en Auxois pour son accueil ainsi que Monsieur le Conseiller général pour sa présence. Il passe la parole à Madame GARNIER.

Madame le Maire salue le Président, ses invités, l'Assemblée et les remercie d'avoir choisi Pouilly-en-Auxois. Cette commune d'environ 1500 habitants, qui fait partie de la communauté de communes de l'Auxois Sud, d'un canton de plus de 5000 habitants, qui a sur son territoire tous les services administratifs, un collège, une école publique et une école privée, bénéficie de plus d'une situation géographique intéressante entre Paris et Lyon, à une demi-heure de Dijon, de Beaune et de Semur-en-Auxois.

Le Président remercie les délégués pour leur présence à cette Assemblée. Il indique les personnes excusées, les pouvoirs donnés et informe les présents que la prochaine convocation mentionnera le nom du suppléant au Comité afin d'assurer le respect du quorum.

❖ Travaux des commissions

Le Président remercie vivement l'ensemble des délégués et Vice-Présidents chargés de participer et animer ces commissions. Le travail produit est efficace, constructif dans l'intérêt de toutes les communes et issu d'une réflexion élargie.

La Commission **Enfouissement des réseaux**, animée par **Michel PAUSET**, a proposé de faire évoluer les critères de programmation et de financement des 330 dossiers en attente. Ces propositions adoptées par le Bureau vont permettre de réaliser environ une dizaine de chantiers supplémentaires chaque année.

La Commission **Renforcement et extension des réseaux électriques**, animée par **Nicolas URBANO**, a souhaité prendre en compte l'optimisation des coûts en proposant de réaliser autant que faire se peut ces travaux de réseaux en technique aérienne sous certaines conditions. Le Président rappelle à cette occasion que l'on peut renforcer ou étendre les réseaux en technique aérienne tout en respectant l'objectif de sécurisation du réseau. Les câbles torsadés sont tout à fait adaptés à ce type de situation. Bien évidemment, lorsque le secteur respecte les critères définis par la Commission Enfouissement, le renforcement sera réalisé en technique souterraine. Si ce n'est pas le cas, la commune peut décider malgré tout d'enfouir les réseaux, mais à charge pour elle de financer la différence de coût pour la partie électrique.

Du côté des **énergies renouvelables et des économies d'énergies**, Commission animée par Mme **Anne-Marie TERRAND**, l'action se concrétise par l'accompagnement des communes dans leurs projets photovoltaïque et chaufferies bois, notamment par la mise en place d'un marché d'étude de faisabilité confié à un Bureau d'études performant et à un prix très compétitif si l'on se réfère aux projets déjà réalisés par certaines communes. Une quarantaine de pré-diagnostic énergétique est prévue pour l'instant et la réflexion, conduite par l'ADEME sur les aides financières attendues par les municipalités pour faciliter le démarrage des travaux sur les bâtiments, est suivie de très près. La Commission doit également se pencher sur la réalisation d'un guide sur les énergies renouvelables qui devrait être disponible d'ici fin 2010. Une conférence de presse sera organisée sur la mise en place de la marque CLAIR'ENERGIE en Côte d'Or. Elle permet d'identifier les fournisseurs d'électricité respectant une démarche commerciale déontologique définie par la marque gérée au niveau national par la FNCCR*

La Commission **Eclairage public et équipements communaux** animée par **Hugues ANTOINE** a proposé de mettre l'accent sur la rénovation du réseau, action que l'on suggère de poursuivre à travers le budget supplémentaire 2010. En matière d'économie d'énergie, les expériences sont nombreuses et la Commission suivra de près les tests mis en place sur des matériels récents permettant l'abaissement de puissance et la modernisation des systèmes de commande. Le SICECO est très sensible aux nuisances lumineuses qui doivent également être prises en compte ; le Grenelle II comportera des articles encadrant plus sévèrement les conditions de mise en œuvre de l'éclairage public. A ce sujet, il est signalé qu'un tiers des communes adhérentes coupe l'éclairage la nuit.

La Commission **Affaires générales** animée par **Pascal GRAPPIN** s'est réunie à plusieurs reprises dernièrement avec **Gilbert MENUT chargé du regroupement départemental** Ce point sera abordé en détail un peu plus tard.

La modification des statuts proposée aujourd'hui était également à l'ordre du jour de ces réunions de travail : elle concerne les communications électroniques et plus particulièrement le déploiement du très haut débit. C'est un enjeu majeur pour l'aménagement de nos territoires. Il y a également un objectif commun avec la transformation inévitable de nos réseaux de distribution en « réseaux dits intelligents » ou SMART GRIDS : nos réseaux vont devoir intégrer la multiplication des points d'injection (photovoltaïque, éolien) et gérer la demande des consommateurs qui auront très prochainement la possibilité de réguler eux-mêmes leur besoin en contrepartie d'un rabais sur leur facture. Le développement des véhicules électriques aura également un impact, sans doute sous-estimé à l'heure actuelle sur nos réseaux avec l'apparition de bornes de chargement.

La commission a par ailleurs étudié comment recruter et former les futurs techniciens qui doivent intégrer le SICECO dans le cadre de l'internalisation de la maîtrise d'œuvre et d'un départ en retraite. Un plan de formation a été défini ainsi que la mise en ligne du site internet et un jeu concours permettant à tous les élus de le découvrir.

La mise en place d'une réflexion sur la stratégie du SICECO avec l'aide d'un prestataire permettra d'orienter le développement des actions du Syndicat autour de son cœur de métier, l'énergie.

La communication est un outil indispensable pour faire connaître le rôle du Syndicat et ses missions auprès des adhérents, des professionnels, des partenaires et du grand public. Elle doit être en adéquation avec les orientations stratégiques du Syndicat.

L'action de **Paul TAILLANDIER**, chargé des **relations avec le Conseil général**, se concrétise par la rédaction d'une convention cadre dans laquelle plusieurs thèmes sont repris tels la coordination avec les travaux routiers, l'éclairage public, la mission bois-énergie du Conseil Général pour les chaufferies bois, le Fond Solidarité Logement, etc. ...

La Commission **Finances** dont la charge revient à **Emmanuel BICHOT**, s'est dernièrement chargée d'analyser le compte administratif 2009 ainsi que le budget supplémentaire 2010. Le Président tient dès à présent à préciser que la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée au cours des derniers mois et que le compte administratif 2009 dégage un résultat positif important. Il sera proposé dans le budget supplémentaire d'affecter une grande partie de cet excédent à de nouveaux travaux, notamment d'enfouissement et de rénovation en éclairage public.

Le Président indique que globalement le Syndicat est à jour dans les dossiers de travaux. Seule la liste des demandes d'enfouissement est toujours importante, ce qui s'explique par la limitation des crédits alloués chaque année, crédits FACE et article 8 du cahier des charges de concession. Il faut d'ailleurs noter que sur le plan économique le SICECO maintient son niveau d'investissement et permet de soutenir l'activité locale confiée aux entreprises partenaires générant de l'emploi sur la Région.

A cette occasion, Le Président tient à remercier et féliciter le personnel du SICECO, qui à travers chacun des 3 services Technique, Financier et Administratif maîtrise avec professionnalisme le flux des demandes et des dossiers avec pour objectif de servir les communes adhérentes de manière réactive et efficace.

Les derniers changements parmi le personnel seront abordés un peu plus tard ; le Président souhaite un rétablissement rapide à Janine SZUDRA ainsi qu'à Denise CARPINTERO immobilisée pour plusieurs semaines après une mauvaise chute !

❖ Travaux des Commissions Locales d'Energie

Le président indique que le SICECO parcourt actuellement la Côte d'Or pour une nouvelle série de rendez-vous avec les maires et délégués des communes sur le terrain sous l'égide des Présidents de CLE. C'est l'occasion d'aborder les programmations de travaux, notamment les perspectives 2011.

Par ailleurs ERDF organise à la maille cantonale, en présence du Conseil Général, des réunions d'information destinées aux maires. Outre le fait que ces réunions peuvent paraître redondantes avec les réunions de CLE, une confusion s'installe au niveau des maires et délégués qui ne comprennent plus pourquoi ils sont réunis sur un même sujet tantôt au niveau cantonal, tantôt au niveau de la CLE.

Le rôle de la CLE doit être prépondérant et doit être l'unique lieu de rencontre et de débat autour des compétences pilotées par le Syndicat.

❖ Commission Consultative des Services Locaux

La CCSPL s'est réunie pour la première fois le 26 mai en présence des membres du Comité désignés et des Associations de défense des consommateurs.

Le Président cède la parole à Hervé CHAMPENOIS directeur territorial ERDF pour la Côte d'Or. Il lui demande de confirmer son accord pour que nous puissions nous rapprocher et conduire des réunions sur le territoire des CLE et si besoin une fois par an permettre à ERDF de présenter un peu plus en détail ses actions. Il lui demande également d'apporter les réponses à quelques questions posées par écrit à l'occasion d'un courrier récent.

3 – ALLOCUTION D'HERVE CHAMPENOIS, DIRECTEUR D'ERDF-GRDF DISTRIBUTION COTE D'OR

M. Hervé CHAMPENOIS remercie le Président pour son invitation et l'honneur d'être à la tribune.

Il rappelle qu'ERDF existe depuis plus de deux ans. Cette filiale d'EDF s'occupe de la distribution de façon neutre, elle est le concessionnaire qui a signé le cahier des charges avec le SICECO.

- Résorption des fils nus : 350 km sur la concession. Le coût est de 100 euros en souterrain et de 30 en aérien. ERDF est d'accord pour s'engager sur ce dossier, selon un programme vu avec le SICECO et selon ses capacités financières qui dépendent du TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité).
- Projets - éléments techniques sur chute de tension
- Développement des pompes à chaleur : c'est un souci pour le concessionnaire comme pour le concédant. Un travail en commun est à faire en ce domaine pour sensibiliser les parties prenantes.
- Réunion CLE et canton : la réponse à la question posée par le Président ne sera pas apportée de suite. Le SICECO a une organisation, un concessionnaire. ERDF a des relations avec les communes, qu'il souhaite entretenir et le canton a une forme qui se prête aux rencontres. La question est à étudier.
- Changements dans le marché de l'électricité : ils sont à expliquer car il y a de fortes évolutions. ERDF est attachée à sa présence territoriale, ses agents sont disponibles (exemple de la tempête). Il est important que la transparence soit effective entre le SICECO et ERDF.

4 – REFORME STATUTAIRE

En préambule, le Président insiste sur le rôle incontournable du SICECO en matière de déploiement de la fibre optique, qui explique la modification des statuts proposés.

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 a permis aux collectivités territoriales de construire, d'exploiter un réseau et de fournir des services de communications électroniques.

Le Président présente à l'Assemblée l'intérêt d'être présent et acteur dans la mise en place d'un réseau « très haut débit ». Il indique que le SICECO participe activement à l'aménagement du territoire et peut contribuer au développement et au renforcement des infrastructures de communication. Le parallèle peut facilement être établi entre les activités du SICECO, compétent en matière de réseaux publics (électricité, éclairage public, gaz) et la construction d'un nouveau réseau public constitué de fibre optique permettant le déploiement du très haut débit. Il paraît dès lors très important de prévoir statutairement les modalités d'intervention du SICECO en la matière.

L'exercice d'une telle activité ne constitue ni une compétence obligatoire, ni une compétence optionnelle, ni une compétence accessoire, mais résulte d'une habilitation législative, prévue par l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvant être partagée avec les collectivités territoriales et leurs groupements intervenant en ce domaine.

C'est pourquoi, l'exercice de l'activité « communications électronique » ne doit être mentionné dans les statuts que comme une habilitation susceptible d'être mise en œuvre. A ce titre le SICECO pourra créer, sous sa maîtrise d'ouvrage, en régie ou dans le cadre de délégations de service public des réseaux, des infrastructures de réseaux et des équipements de communication électronique au sens des 3° et 15° de l'article 32 du Code des postes et communications électroniques, de radiodiffusion, de télédistribution et de tous services de télécommunications, les exploiter en régie ou les concéder à des opérateurs, dans le respect des conditions définies par l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vue de circonscrire les compétences du SICECO en vertu des principes posés ci-dessus, il paraît souhaitable d'inscrire son intervention dans les missions suivantes :

Participation au schéma directeur départemental d'aménagement numérique en partenariat avec le Conseil général, maître d'ouvrage de cette étude

Etablissement des infrastructures de ce schéma, notamment lorsqu'elles s'appuient ou utilisent les réseaux existants déjà exploités par le Syndicat, tels que le réseau de distribution d'électricité,

Gestion centralisée, pour son compte et pour celui des collectivités adhérentes, des nouvelles infrastructures créées dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

Cette proposition de modification statutaire à propos des communications électroniques peut être l'occasion d'intégrer dans le même article la partie « utilisation rationnelle de l'énergie » actuellement liée à la compétence « électricité » ce qui est réducteur puisque cette activité « utilisation rationnelle de l'énergie » concerne toute forme d'énergie.

Le Comité adopte à l'unanimité la modification statutaire présentée ci-dessus

(Nbre de votants 82 (75 présents +7 pouvoirs) : 82 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention)

5 – REGROUPEMENT DEPARTEMENTAL

❖ Réunion du 25 mars en Préfecture entre les 8 autorités concédantes :

Le Préfet a présenté deux options : SICECO syndicat intercommunal départemental ou SICECO syndicat mixte départemental. La préférence du Préfet va à la 1^{ère} solution. En cas d'échec de la départementalisation, la conférence départementale sur la qualité de l'électricité serait mise en place mais elle ne résout rien quant aux plus-values, bonus et pénalités liés aux regroupements.

❖ Réunion du 23 avril :

Le SICECO a présenté aux participants les enjeux du regroupement départemental, ce qui a permis de clarifier pour la première fois les tenants et les aboutissants de cette rationalisation.

Les villes de Chenôve et Longvic ont émis le souhait d'attendre l'examen des lois sur l'électricité prévues en juillet. Le SICECO a précisé qu'il n'y avait rien à attendre de ces textes puisqu'ils concernent uniquement les tarifs de vente et non l'organisation des concessions de distribution de l'électricité.

Les garanties attendues par les 7 autres Autorités Concédantes concernent trois domaines :

- ✓ Programmation des travaux d'enfouissement des réseaux
- ✓ Calcul, partage et procédures de versement des plus values
- ✓ Représentation des nouveaux adhérents dans les instances du SICECO

Des propositions, étudiées par la Commission Affaires générales et le Vice Président délégué au regroupement départemental et validées par les membres du Bureau, seront faites lors de la prochaine réunion le 21 juin.

6 – FINANCES

❖ Compte administratif 2009 et Compte de gestion 2009

Le compte administratif 2009 présente les résultats de clôture suivants :

- ✓ Fonctionnement : + 4 874 593.16 €
 - ✓ Investissement : - 647 981.93 €
- soit un excédent comptable de 4 226 611.23 €

Compte tenu des restes à réaliser, l'excédent réel de fonctionnement s'élève à 3 257 445.23 €.

Alors que Jacques JACQUENET s'est retiré, le 1^{er} Vice-Président fait voter le compte administratif qui est adopté à l'unanimité. A noter que trois personnes ont quitté l'assemblée après le vote de la réforme statutaire. (Nbre de votants 76 (72 présents + 5 pouvoirs) : 76 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention)

Le compte de gestion est adopté, à la suite, à l'unanimité.

(M. JACQUENET ayant rejoint le Comité et ayant 1 pouvoir, le nbre de votants est de 78 (72 présents +6 pouvoirs) : 78 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention)

❖ Affectation du résultat du compte administratif 2009

Le Président rappelle les résultats de clôture (en prenant en compte le résultat de clôture dégagé au 31.12.2007 et les restes à réaliser) de l'exercice 2009, à savoir :

↳ Excédent de fonctionnement :	4 874 593.16 Euros
↳ Déficit d'investissement :	1 617 147.93 Euros

Le Président propose :

- d'affecter à la Section d'Investissement la somme de 1 617 147.93 euros (compte 1068) pour couvrir le déficit d'investissement,
- d'affecter le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 en Section de Fonctionnement du Budget Supplémentaire 2009, à savoir : 3 257 445.23 euros (compte 002).

Le Comité adopte à l'unanimité les propositions présentées ci-dessus

(Nbre de votants 78 (72 présents + 6 pouvoirs) : 78 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention)

❖ Budget supplémentaire 2010

Avec la reprise de l'excédent de fonctionnement de 4 874 593.16 € et en prenant en compte les reports (5 776 099.00 € en dépenses et 4 806 933.00 € en recettes), le budget supplémentaire se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	
	152 450	82 300	
Virement	3 187 295	3 257 445	Excédent comptable
TOTAL	3 339 745	3 339 745	

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	
	10 152 706	6 965 411	
		3 187 295	Virement
TOTAL	10 152 706	10 152 706	

Le Président propose de répartir l'excédent de l'exercice 2009 principalement sur les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public. En effet la « liste d'attente » est longue pour les demandes de dissimulation. Cette décision permettra de programmer environ 12 dossiers supplémentaires.

En éclairage public, ce sont 95 dossiers supplémentaires qui seront réalisés et 250 000 euros réservés aux demandes de rénovation à venir.

Le Comité adopte le Budget supplémentaire 2010

(Nbre de votants 78 (72 présents + 6 pouvoirs) : 77 voix Pour, 1 voix Contre et 0 Abstention)

❖ **Convention de partenariat : utilisation des crédits 2009**

Le Président rappelle que la Convention de partenariat signée le 22 décembre 2008 avec ERDF prévoit, dans son article 3, que l'assemblée délibérante prenne acte avant le 30 juin de chaque année de l'utilisation des crédits versés au titre de l'année précédente.

Le Président indique qu'au titre du budget 2009, la convention de partenariat a permis le financement des dépenses suivantes :

Montant de la convention de partenariat versé par ERDF en 2009	988 646.09 €
UTILISATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2009	
<i>Remboursement des frais de fonctionnement obligatoires des SEP</i>	<i>1 410.07 €</i>
<i>Participation du SICECO sur les diagnostics énergétiques</i>	<i>58 482.17 €</i>
<i>Travaux de maîtrise de la demande en énergie</i>	<i>5 008.02 €</i>
<i>Travaux d'électrification rurale « sur fonds propres » et complément FACE</i>	<i>628 357.61 €</i>
<i>Travaux neufs d'éclairage public et illumination</i>	<i>295 218.40 €</i>
TOTAL	988 646.09 €

Le Comité prend acte de l'utilisation des crédits 2009.

❖ **Fixation d'un taux de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage**

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'il a été décidé d'internaliser la maîtrise d'œuvre. Il convient par conséquent de définir les modalités de répercussion de ces frais internes sur les différents partenaires financiers du SICECO ainsi que sur les divers pétitionnaires.

Le Président présente les conditions actuelles de prise en compte des frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage :

Domaine d'activités / Redevance	Partenaire	Montant / Taux
MAITRISE D'OEUVRE		
Extensions de réseaux électriques	Commune - Particulier	Forfait : 250 €
Electrification rurale (renforcement et enfouissement des réseaux)	Commune	Coût réel en fonction du taux de participation de la commune
	Conseil Général sur travaux téléphoniques	40 % du coût HT
	FACE	65% du coût TTC
Eclairage Public	Commune	0
MAITRISE D'ŒUVRE ET MAITRISE D'OUVRAGE		
Redevance R2	ERDF	12.25 % du montant des travaux et études
Enfouissement des réseaux réalisés dans le cadre de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession	ERDF	12.25 % du montant des travaux
PCT (Part Couverte par le Tarif) – Extensions de réseaux électriques	ERDF/FACE	12.25 % du montant de l'affaire

Ce taux de 12.25% est issu d'un document de travail de la FNCCR faisant référence au taux maximal indiqué dans le Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre édité en 1994 par le Ministère de l'équipement. Le Président propose de définir les modalités d'application des coûts de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage comme suit :

Domaine d'activités / Redevance	Partenaire	Montant / Taux	*
MAITRISE D'OEUVRE			*
Extensions de réseaux électriques	Commune - Particulier	3 % du coût des travaux*	
Electrification rurale (renforcement et enfouissement des réseaux)	Commune	3 % du coût des travaux (en fonction du taux de participation) *	
	Conseil Général sur travaux téléphoniques	40% de 3 % du coût des travaux *	
	FACE	Néant sauf en cas de maîtrise d'œuvre externe	
Eclairage Public	Commune	0	
MAITRISE D'ŒUVRE ET MAITRISE D'OUVRAGE			
Redevance R2	ERDF	12.25 % du montant des travaux et études	
Enfouissement des réseaux réalisés dans le cadre de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession	ERDF	12.25 % du montant des travaux	
PCT (Part Couverte par le Tarif) – Extensions de réseaux électriques	ERDF/FACE	12.25 % du montant de l'affaire **	

*Pour le taux de maîtrise d'œuvre, le Président propose d'appliquer ce taux sur les devis à compter de la date à laquelle la délibération devient exécutoire.

**Pour les taux de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage dans le cadre de la PCT, le Président indique que ce taux provisoire correspondant à celui utilisé dans le cadre de la redevance R2 et des travaux effectués au titre de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession. Il continue d'être appliqué à tous les dossiers d'extension de réseaux électriques pour l'année 2010. Il sera ensuite ajusté à partir de 2011 chaque année n en fonction des coûts de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage constatés au cours de l'exercice n-1 et sera soumis pour révision aux membres du Bureau.

Après en avoir délibéré, le Comité décide d'adopter à l'unanimité des 79 votants (1 personne étant arrivée en cours de réunion) les taux de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage conformément aux propositions faites.

❖ Contrôle de la Chambre régionale des Comptes – Information

M. DEMONDION informe les membres du Comité que dans le cadre du contrôle de gestion effectué par la Chambre régionale des comptes, il a reçu, le 21 avril dernier, M. BATAILLARD, magistrat et M. JEANDESBOZ.

Ce contrôle porte sur la gestion 2005 à 2008, à laquelle a été ajoutée celle de 2009, étant donné la date mise en œuvre de l'instruction. Le jugement sur la gestion du SICECO ne pourra être rendu qu'après l'apurement définitif du débet de M. VANON, ancien receveur du Syndicat.

Les principaux points évoqués lors de la rencontre ont été les suivants :

- Situation financière du SICECO ;
- Endettement et ligne de trésorerie ;
- Réforme des statuts ;
- Programmation des travaux des communes, modalités de mise en paiement de leur participation, état des restes à recouvrer ;
- Exécution des marchés publics ;
- Evolution des effectifs ;
- Regroupement départemental.

Le Président précise que la Chambre Régionale des comptes a demandé que le Syndicat lui adresse son règlement intérieur ainsi que le cahier des charges de la concession.

❖ Situation de trésorerie – Information

Le Président indique qu'aucun tirage sur la ligne de trésorerie n'a été effectué depuis le 22 juillet 2009 et que la procédure des demandes d'acompte à 50 % au lancement des chantiers est suspendue pour les communes adhérentes au Syndicat.

7 – MARCHES PUBLICS

❖ Marchés conclus au cours du 1^{er} trimestre – Information

Maintenance du système de contrôle d'accès et détection intrusion des bureaux
PROXILOR (Longvic)

Modernisation de la commande de l'éclairage public
BH TECHNOLOGIES (Dijon) SPIE (Levernois)

Etudes de faisabilité de chaufferies bois Programme 2010-2011
ENERGICO INGENIERIE (Pfastatt-68)

Aménagement d'une partie du local d'archivage en bureaux
Câblage informatique : SOGICOM (Premeaux Prisse) Electricité : RR ELEC (Remilly sur Tille) Cloisons - Faux plafonds : BAFFY (Dijon) Chauffage - Climatisation - Ventilation : AGECLIM (Perrigny les Dijon)

❖ Renouvellement des marchés – refonte des lots – calendrier (voir annexe)

8 – AFFAIRES TECHNIQUES

Voir documents présentés lors du Comité en **annexe**

❖ Travaux d'équipement électriques communaux

❖ Eclairage Public

❖ Nouvelles modalités de financement des travaux de dissimulation des réseaux électriques

❖ Point sur les pré-diagnostic énergétiques

❖ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour chaufferie bois et production photovoltaïque

9 – CONTROLE DES CONCESSIONS

❖ Concession ERDF Voir documents présentés en **annexe**

❖ Concession GRDF Voir documents présentés en **annexe**

10 – INFORMATION GENERALES

❖ Point sur le personnel

Services techniques

- Brett LE NEVE a pris ses nouvelles fonctions d'assistant de Pascaline FISCH, Chargée de mission Energie, au 1^{er} avril 2010.
- Edwige VILBOIS, assistante de Pascal ROBERT, a demandé sa mutation à la mairie de Saint Rémy (71), qui a été acceptée au 31 mai. C'est la candidature de Sandrine CONDETTE-COGNARD, adjointe administrative 1^e classe à la ville de Quetigny, qui a été retenue pour lui succéder au 1^{er} juin.
- Pascaline FISCH, Chargée de mission Energie, est intégrée dans la Fonction publique territoriale au grade d'ingénieur à partir du 1^{er} juin, suite à sa réussite au concours.
- Matthieu BOUDOT, dont la candidature au poste de technicien en électrification avait été retenue, a accepté de rejoindre le SICECO le 1^{er} juillet.
- Dans la perspective du départ en retraite en 2011 de Michel URLACHER, il est convenu de recruter Fabien MAITRE en contrat de formation alternance à compter du 1^{er} juillet 2010. Il préparera à l'IFSME la licence professionnelle, spécialité éclairage public et réseaux d'énergie et sera également en stage au SICECO.

Service affaires générales

- Suite à la demande de renouvellement de congé longue maladie de Janine SZUDRA et à l'avis du Comité médical départemental en date du 22 avril, le contrat de Chantal JOUFFROY est prolongé jusqu'au 4 novembre 2010.
- Nathalie BLANC, Chargée de communication au SICECO, a vu son contrat renouvelé pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2010.

❖ Commission Consultative des Services Publics Locaux

Sous la présidence du Président du SICECO, s'est réunie pour la première fois la CCSPL le mercredi 29 mai. Cette Commission est composée de membres élus, issus du Comité et de membres d'associations locales représentant les différentes catégories d'utilisateurs du service public de l'électricité.

Dix délégués étaient présents (2 excusés) sur les 16 invités. L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – installation de la Commission
- 2 – rappel du rôle de la CCSPL
- 3 – présentation du SICECO aux délégués
- 4 – adoption du Règlement Intérieur
- 5 – présentation de la marque « CLAIR'ENERGIE »
- 6 – sujets proposés lors de la 1^{ère} réunion de travail : évolution du marché de l'énergie en général (ouverture du marché, info pratiques aux consommateurs,...), qualité de la fourniture de l'électricité (nouveaux décrets), enquête auprès des particuliers dans le cadre du contrôle de la concession, enjeux du Grenelle de l'environnement 1 et 2, information des enjeux des réunions sur les Pompes à Chaleur (PAC) en collaboration avec ERDF, relevé des compteurs dits « intelligents », déploiement de la fibre optique, conseil aux consommateurs sur les boîtiers de délestage.

11 – AFFAIRES DIVERSES

12 – AGENDA

- ⇒ Regroupement Départemental réunion en Préfecture le 21 juin 2010
- ⇒ Réunion du Bureau 07 juillet 2010
- ⇒ Assemblée Générale du Comité Salle Henry Berger à 14 h 30 le 24 novembre 2010

13 – QUESTION POSEE PAR M. FABRICE LAUNAY, DELEGUE DE LA « CLE DE L'ABBAYE » (CLE 3) : Interrogation en ce qui concerne la promotion du site Internet du SICECO et la non-transmission aux délégués, acteurs représentatifs des communes, des modalités de participation au concours.

Pourquoi ne pas avoir transmis sur les adresses mail des délégués la présentation du site Internet du SICECO afin d'être en phase avec cette nouvelle technique d'information et de communication ? Cette action aurait aussi multiplié sa promotion dès le début au plus grand nombre.

C'est une bonne suggestion, nous tiendrons compte de votre observation pour une diffusion plus efficace et plus complète des informations nombreuses concernant les activités du SICECO. Tous les délégués vont être invités à nous transmettre leur adresse de messagerie.

14 – TIRAGE AU SORT DU JEU CONCOURS

❖ Liste des communes gagnantes

- 1^{er} PRIX - Ensemble ordinateur et vidéoprojecteur : **LAIGNES**
- 2^e PRIX – Vélo électrique : **CHARNY**
- 3^e PRIX – Diagnostic énergétique de la mairie et remplacement des équipement électriques à hauteur de 800 euros : **BESSEY-EN-CHAUME**
- 4^e PRIX : Ensemble de petits équipements électriques : BAUBIGNY
- 5^e PRIX : Ensemble de petits équipements électriques : COMBERTAUT
- 6^e PRIX : Ensemble de petits équipements électriques : EPERNAY-SOUS-GEVREY
- 7^e PRIX : Ensemble de petits équipements électriques : ROUVRES-EN-PLAINE
- 8^e PRIX : Ensemble de petits équipements électriques : VILLOTTE-SUR-OURCE
- 9^e PRIX : Ensemble de petits équipements électriques : ARCONCEY
- 10^e PRIX : Ensemble de petits équipements électriques : COURBAN

❖ Conclusion par le Président

Le Président remercie tous les délégués pour leur participation au Comité et aux Commissions techniques, le Bureau pour son efficacité et la qualité du travail fourni par les Commissions, les propositions concrètes.

Comme promis lors du dernier Comité, les présidents des CLE auront réuni tous leurs délégués d'ici la fin juin (dernière réunion programmée pour le 24 juin à Talant). Dans la gouvernance du SICECO, les CLE doivent être les véritables relais entre le terrain et les services du Syndicat. Ces réunions sont productives et les échanges mettent en exergue les problèmes rencontrés sur le terrain, c'est la meilleure façon de connaître les dysfonctionnements et d'améliorer le fonctionnement du SICECO. De plus, lors de ces réunions, est élaborée avec précision la programmation des travaux pour 2011, ainsi il sera possible d'indiquer avant fin 2010 à chaque commune sa participation pour les travaux en électrification rurale, en éclairage public, sans négliger la maîtrise de l'énergie dans tous ses projets et en tenir compte dans son budget.

Les communes adhérentes ont confié leurs compétences au Syndicat qui doit donc en contrepartie leur offrir le service qu'elles sont en droit d'attendre. Le SICECO est armé techniquement, il est donc responsable du bon déroulement des dossiers depuis la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la fin des travaux. Internaliser la maîtrise d'œuvre renforcera le professionnalisme du Syndicat. A partir de 2011 l'équipe de techniciens chargés de la maîtrise d'œuvre sera opérationnelle.

2010 voit déjà une modification des statuts avec l'introduction des communications électroniques et demain peut-être le regroupement départemental sera d'actualité. Aussi le Président souhaite une forte réactivité pour l'envoi des délibérations car chaque commune adhérente sera consultée et donnera son avis.

Le Président tient à remercier M. CHAMPENOIS, directeur territorial d'ERDF et son équipe pour leur présence, M.DEMONDION, payeur départemental et receveur du SICECO, M. DREVILLON, France Télécom.

Il invite au pot de l'amitié.

ANNEXES

Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010



Renouvellement des marchés de travaux

✓ Refonte des lots géographiques :

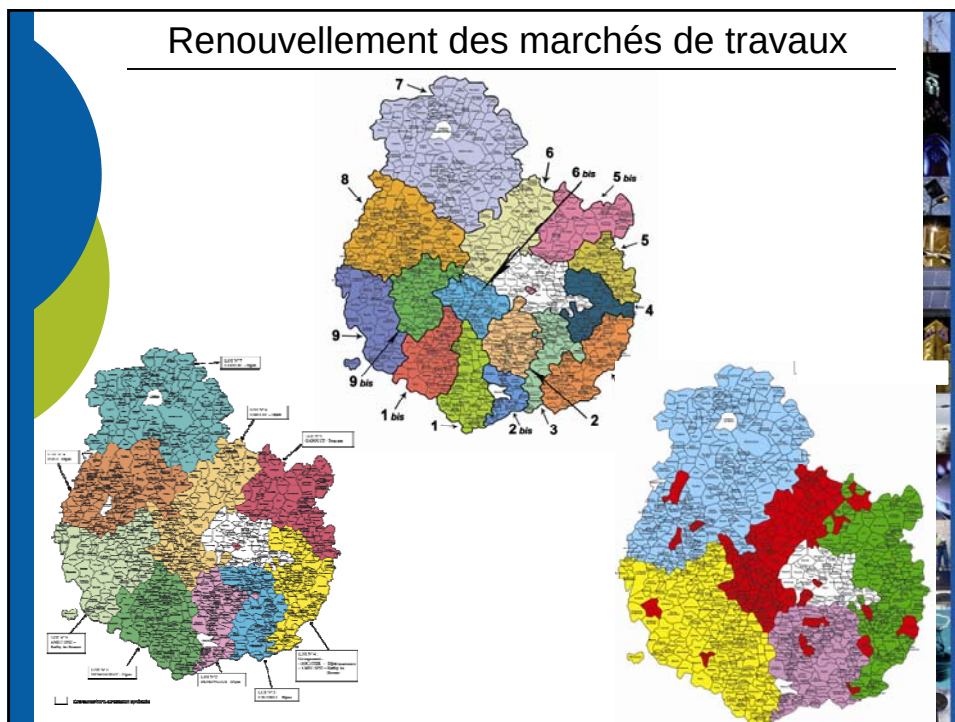
- ✓ Les lots et les CLES ont des limites communes :

1 lot EP = 1 lot ER = 1 à 3 CLES

Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010



Renouvellement des marchés de travaux



Renouvellement des marchés de travaux

✓ Modification de la structure

✓ Études électriques

	Avant	CA/lot/an		Après	CA/lot/an
Etudes ER et TB	5 lots	60	Etudes ER et TB	4 lots	125
Maitrise d'œuvre	5 lots	40	Maitrise d'œuvre		32

✓ Extensions électriques

	Avant	CA/lot/an		Après	CA/lot/an
Extensions électriques TB	5 lots	200	Extensions électriques TB	4 lots	280
Grosses extensions					

Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010



Renouvellement des marchés de travaux

✓ Modification de la structure

✓ Travaux d'électrification

	Avant	CA/lot/an		Après	CA/lot/an
Travaux électriques ER	5 lots	730	Grosses extensions	8 lots	732
Travaux téléphoniques	FT	70	Travaux électriques ER		
			Travaux téléphoniques		
			Restitution Eclairage public		

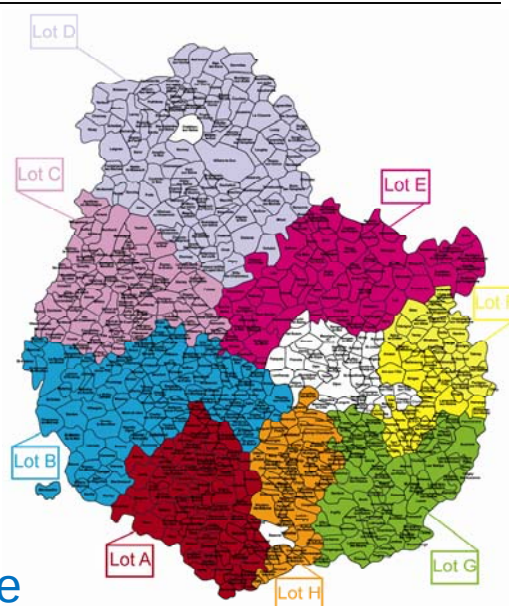
✓ Éclairage public

	Avant	CA/lot/an		Après	CA/lot/an
Restitution Eclairage public	9 lots	665	Travaux neufs Eclairage public	8 lots	563
Travaux neufs Eclairage public			Maintenance Eclairage public		
Maintenance Eclairage public					
Signalisation tricolore					

Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010



Renouvellement des marchés de travaux



✓ Nouvelle carte

Marchés publics

✓ Calendrier

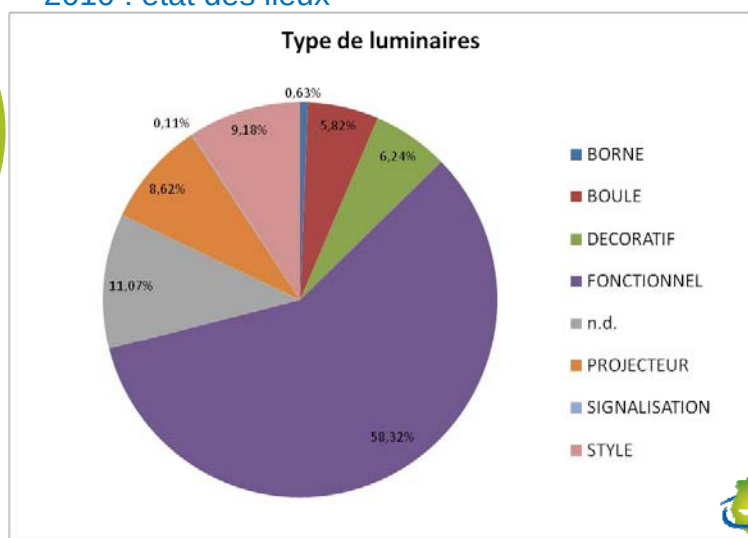
ANNEE	2010							2011	
MARCHES	06	07	08	09	10	11	12	01	02
Etudes et MOE		DCE : s.27		Ramise des offres : s.37	CAO : s.40				
Petites Extensions		DCE : s.27		Ramise des offres : s.37	CAO : s.40				
Equipements Electriques Communaux				DCE : s.36		Ramise des offres : s.44	CAO : s.48		
Signalisation lumineuse tricolore				DCE : s.36		Ramise des offres : s.44	CAO : s.48		
Electrification Rurale (avec restitution) et grosses extensions		DCE : s.27		Ramise des offres : s.37	CAO : s.40				



Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010

Affaires Techniques

✓ Travaux d'équipements électriques communaux 2010 : état des lieux

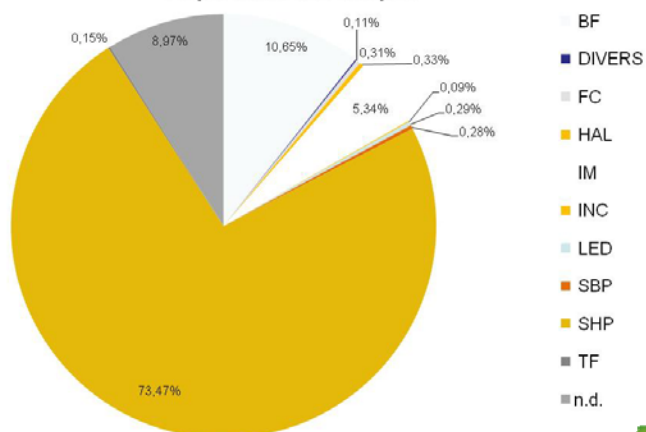


Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010

Affaires Techniques

✓ Travaux d'équipements électriques communaux
2010 : état des lieux

Répartition des lampes



78 518 points lumineux

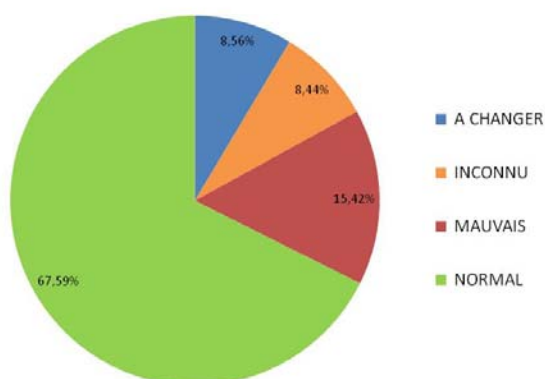
Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010



Affaires Techniques

✓ Travaux d'équipements électriques communaux
2010 : état des lieux

Etat pour l'éclairage public



72 736 points d'éclairage public

Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010



Affaires Techniques

✓ Bilan d'avancement du programme « Éclairage Public 2010 »

Type de travaux	BP 2010	Au 26/05/10
Restitution EP	1 122 000	1 223 000
Rénovation prévue	580 000	1 067 000
Rénovation non affectée	600 000	-
Autres	1 198 000	1 210 000
Total	3 500 000	3 500 000

Taux d'engagement : 32%

Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010



Affaires Techniques

✓ Éclairage public : budget supplémentaire 2010

BS 2010	Dossiers	Estimation
Borne "forain"	1	5 000
EP	58	364 730
Mise en valeur des édifices	5	84 000
Rénovation EP	13	150 933
<i>Rénovation EP non affectée</i>	-	<i>264 337</i>
Restitution EP	12	269 000
Sport	6	160 000
Total général	95	1 300 000

Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010



Affaires Techniques

✓ Éclairage public : demandes en attente

	Dossiers	Estimation
Attente coordination => 2011	47	930 000
Dossiers de communes bénéficiant d'autres travaux en 2010	40	820 000
Demandes en attente	11	210 000
Total général	98	1 960 000

Réunions de CLE en cours pour faire préciser l'urgence des demandes en attente



Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010

Affaires Techniques

✓ Enfouissement des réseaux : dispositions actuelles

État actuel :

- ✓ Taux de subvention de **100%** pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique
- ✓ Participation quasi -automatique pour travaux :
- ✓ d'éclairage public (subvention du SICECO)
- ✓ d'enfouissement du réseau téléphonique (subvention CG21 et participation FT)
- ✓ **330 demandes** enregistrées pour une capacité financière de traitement d'environ **30 dossiers par an**
- ✓ Nécessité de priorisation des demandes et utilisation de plusieurs critères pour classer les demandes
- ✓ Demandes non prioritaires => pas de subvention (**0%**)

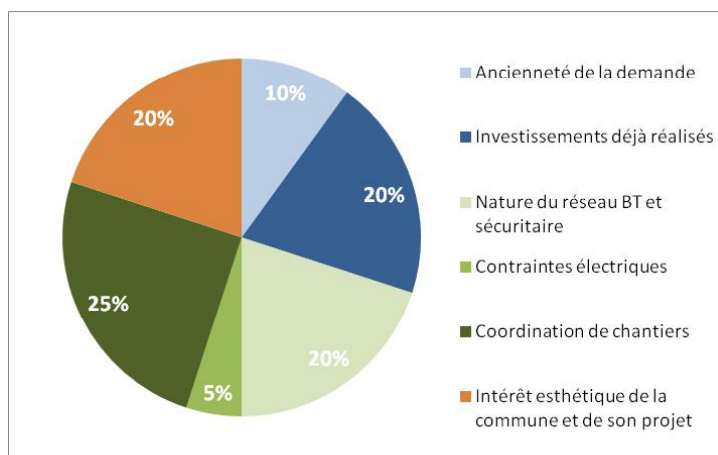


Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010

Affaires Techniques

✓ Enfouissement des réseaux : propositions

✓ Critères de hiérarchisation des demandes



Objectif : classer objectivement les demandes pour préparer les programmations de travaux

Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010

Affaires Techniques

✓ Épuration de la liste

✓ Courrier à toutes les communes pour demander confirmation du maintien de la demande au regard :

- ❖ de son ancienneté
- ❖ des nouvelles dispositions techniques et financières

Objectif : disposer d'une liste actualisée et optimiser les démarches avec les communes



Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010

Affaires Techniques

✓ Adaptation des taux de subvention

- ✓ Plafonnement des aides : en longueur du projet (**300 m** de réseau créé)
- ✓ **100% d'aide** jusqu'au plafond et **50%** au-delà (à moduler selon le taux de reversement de taxe).
- ✓ Plafonnement financier au-delà de **150 k€** : 0% de subvention

Objectif : augmenter le nombre de dossiers sans pénaliser ni les petites communes en continuant à aider fortement les dossier, ni les communes volontaristes en leur laissant la possibilité de financer les travaux souhaités



Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010

Utilisation Rationnelle de l'Energie

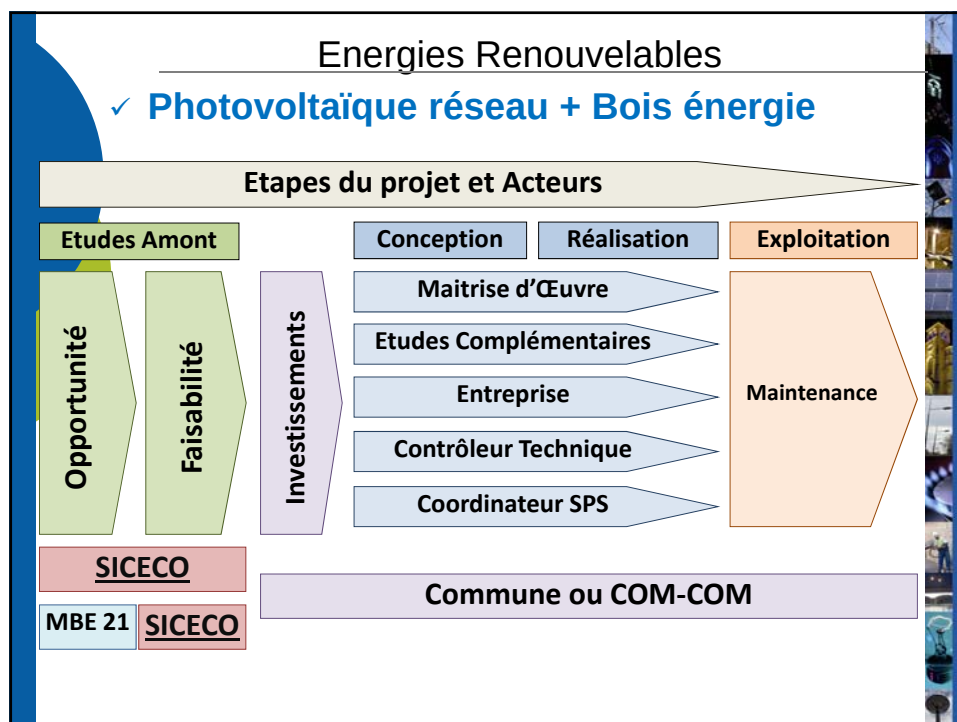
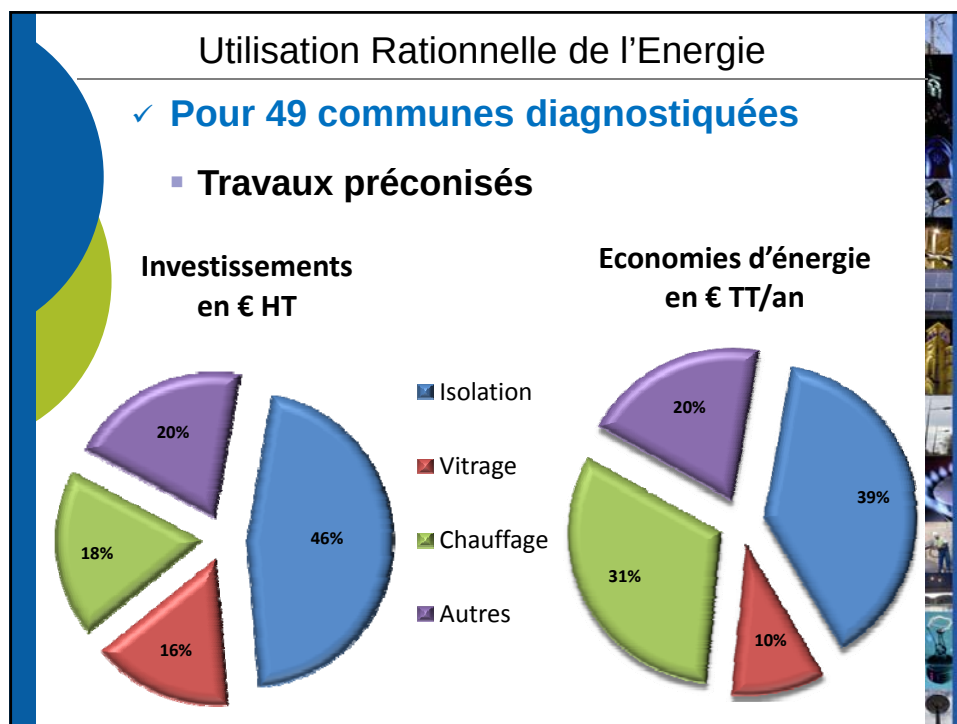
✓ Les pré-diagnostic énergétiques

✓ Bilan

	REALISES 2007-2008	PERSPECTIVES 2009-2010	
	MISSIONS 2007-2008	MISSIONS 2009	POTENTIELS
Nombres	49	14	41
Bâtiments	687	79	
Surfaces (m²)	375 647	37 722	
Logiciel	GepWeb		
Travaux	Budgets 2009 et 2010		

■ Objectifs

- ⇒ Aide à la programmation des travaux
- ⇒ Logiciel de suivi énergétique



Energies Renouvelables

✓ Photovoltaïque réseau + Bois énergie

▪ Bilan études 1^{er} trimestre 2010

Commune	Etat d'avancement	Nombre de dossiers
Photovoltaïque réseau		
BEZE	Etude de faisabilité	8
BONNENCONTRE	Etude d'opportunité	
FENAY	Etude d'opportunité	
LADOIX SERRIGNY	Etude de faisabilité	
OISILLY	Etude d'opportunité	
SAULIEU	Etude d'opportunité	
THENISSEY	Etude de faisabilité	
VIGNOLES	Entreprise retenue - En attente PTF	
Chaudière Bois		
COUCHEY ⁽¹⁾	Etude de faisabilité programmée	4
LADOIX SERRIGNY	Etude d'opportunité	
MALAIN ⁽¹⁾	Etude de faisabilité programmée	
NOLAY	Etude de faisabilité	
(1) : Marché SICECO	TOTAL :	12

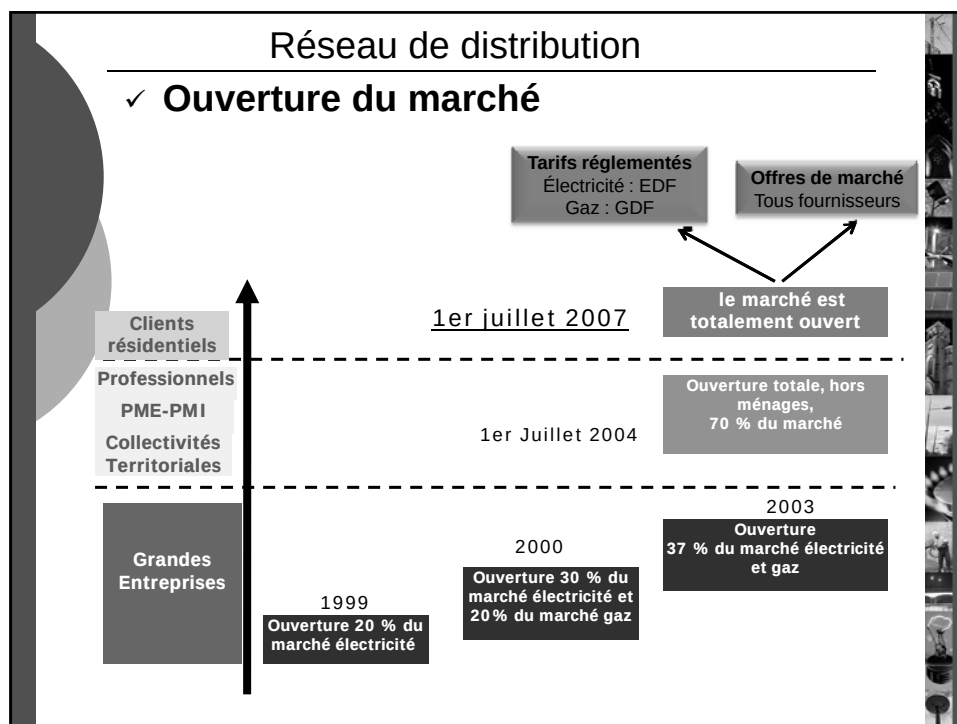
(1) : Marché SICECO

Maîtrise de la Demande d'Electricité

✓ MDE Micro

▪ Bilan études et travaux 2009 - 2010

COMPARATIF COUT			
COMMUNE	RENFORCEMENT (€ HT)	MDE Micro (€ HT)	DESCRIPTIF TRAVAUX MDE Micro
EPAGNY	69 300,00	1 450,00	- Démarreurs électroniques sur 2 pompes centrifuges du Syndicat des Eaux.
DAMPIERRE EN MONTAGNE	Etude en cours.		
Economie générée sur les renforcements prévus initialement (€ HT)	67 850,00		



Tarifs Réglementés

✓ Tarifs réglementés : électricité et gaz

- ➔ **Initialement** : fin tarifs réglementés le 30/06/10
- ➔ **Aujourd'hui** :
 - ⇒ Loi « Poniowski » : pour période transitoire
 - Prolongation des tarifs réglementés
 - Réversibilité en gaz pour les particuliers
 - ⇒ Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) : Juin 2010 à 2015
 - Droit d'accès à l'électronucléaire pour tous les fournisseurs
 - Prolongation des tarifs réglementés pour tous les consommateurs jusqu'en 2015

Détail d'une facture d'électricité

Votre contrat Electricité "Tarif Bleu"					
Point de livraison n°12 296 382 041 809 - Compteur n° 553					
Consommation sur la base d'un index estimé			horaires heures creuses 1H30-7H00 12H00-14H30 ⁽¹⁾		
	Index début de période	Index fin de période	Consommation (kWh)	Prix Unitaire (€/kWh)	Montant HT (€)
Du 13/03/2010 au 12/05/2010 09 kVA					
	Estimé	Estimé			
Heures creuses	61666	61939	273	0,0519	14,17
Heures pleines	59236	59793	557	0,0839	46,73
Total de votre consommation d'électricité (dont acheminement 26,15 €)					60,90
Abonnement *					
Abonnement Tarif Bleu 09 kVA HP/HC du 13/05/2010 au 12/07/2010					
Total de votre abonnement (dont acheminement 8,82 €)				TURPE 10,10 €/mois	20,20
					20,20
Taxes et Contributions					
Taxes locales (dont 1,94 € sur la part abonnement*)					
Contribution au Service Public d'Electricité					
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité*					
					Taxes 7,79
					3,74
					1,85
Total Electricité hors TVA					94,48
TVA					
TVA à 5,5% sur montant total de 23,99 €					1,32
TVA à 19,6% sur montant total de 70,49 €					13,81
Total TVA					15,13

Contrôle des concessions

- ✓ Concession ERDF : patrimoine
 - ✓ Persistance d'ouvrages sensibles sur le territoire de la concession :
 - ❖ 62 km HTA de faibles sections (1,2%) et 71 km en BT (2%)
 - ❖ 990 km de réseau HTA de plus de 40 ans (20%) et un patrimoine BT mal connu
 - ❖ 334 cabines hautes



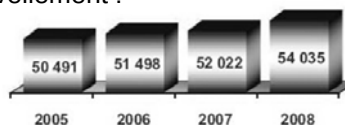
Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010

Contrôle des concessions

✓ Concession ERDF : valorisation

- ✓ Pas de changement comptable en 2008 !
- ✓ Grosses immobilisations en 2008 (26 M€)

- ✓ Valeur brute : 290 M€
- ✓ Valeur de remplacement : 435 M€
- ✓ Provisions pour renouvellement :



Provisions pour renouvellement : fraction des bénéfices affectée au renouvellement des ouvrages à renouveler avant le terme de la concession (hors ouvrages ER : gérés au niveau national et provisionnés à hauteur de 20% !) : écriture comptable => exigibles en fin de contrat

Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010



Contrôle des concessions

✓ Concession ERDF : valorisation

Droits en nature

– Créance

+ Droits en espèces

= DROIT DU CONCEDANT

(représente le droit qu'a le concédant à recevoir gratuitement les biens en fin de concession)

Droits du concédant (en k€)	31/12/5	31/12/06	31/12/07	31/12/08
TOTAL	117 364	127 829	127 734	139 535

Droit du concédant : correspond au fait que le concessionnaire exploite les ouvrages pendant la durée de la concession, mais ces ouvrages appartiennent au concédant qui a parfois participé à leur financement.

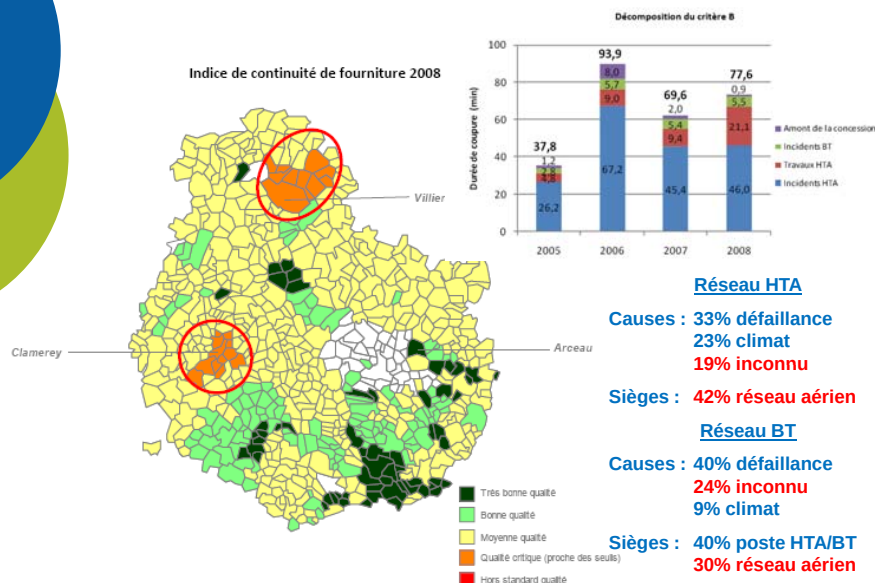
La progression depuis 2005 signifie que les investissements réalisés par le SICECO « pèsent » de plus en plus par rapport aux investissements d'ERDF.

Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2010



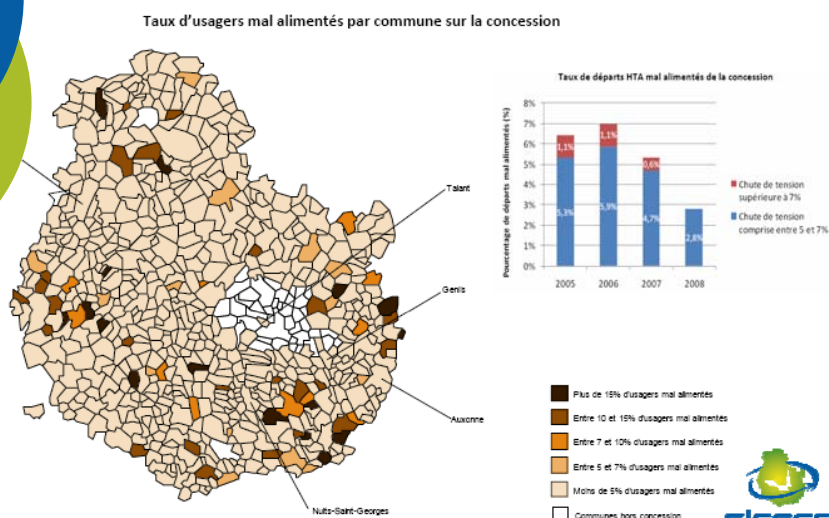
Contrôle des concessions

✓ Concession ERDF : qualité de la fourniture - coupures



Contrôle des concessions

✓ Concession ERDF : qualité de la fourniture - tension



Contrôle des concessions

✓ Concession ERDF : qualité de la fourniture – conclusion

Toutes zones	Tenue de la tension	Coupures longues (> 3 min.)	Coupures brèves (> 1 s.)
Pourcentages	< 3 %	< 3 %	< 3 %
Seuils	230 V +/- 10%	4, 5 ou 7	12, 20 ou 40

Critères qualité du contrat : peu contraignants pour le concessionnaire.

Qualité sur le SICECO : plutôt bonne

Seuils et pourcentages du décret n'incitent pas à la recherche d'une amélioration.

Rechercher des objectifs plus exigeants :

Pourcentages	< 2 %	< 2 %	< 2 %
Seuils	230 V +/- 10%	3, 4 ou 5	5, 15 ou 20



Contrôle des concessions

✓ Concession ERDF : qualité des services

✓ Réclamations EDF BC : **pas d'information (refus)**

✓ Réclamations ERDF :

2008	Acheminement	Raccordement	Relève	Qualité de fourniture	Total
Réclamations (orales et écrites)	475	164	448	350	1 437
Nombre de réclamations usagers finals répondues dans les 30 jours	1 277 soit 88,8%				

Objectif de traitement interne de 95%

✓ Excellente traçabilité mais :

- ❖ certaines réponses quasi-instantanées
- ❖ pas de retour sur l'action réellement menée

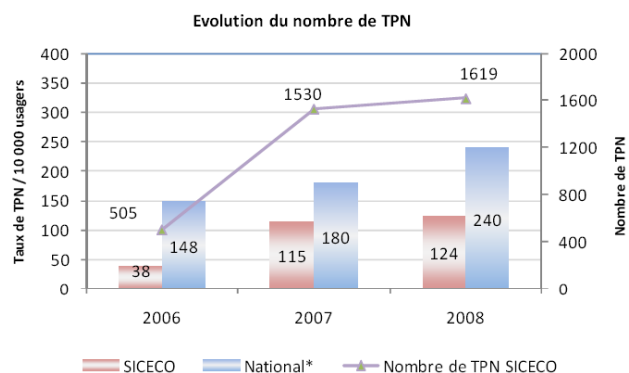
=> Décalage théorie/pratique



Contrôle des concessions

✓ Concession ERDF : qualité des services

- ✓ Clients démunis : assez peu en Côte d'Or (alors que 20 000 personnes bénéficient de la CMUC)



=> Action à développer



Contrôle des concessions

✓ Concession ERDF : contrôle

- ✓ Bilan contrôle :
 - ❖ état et qualité de fourniture satisfaisants
 - ❖ des facteurs d'inquiétude
 - ❖ position de refus d'EDF BC
- ✓ Proposition de mission de contrôle 2010 :
 - ❖ facturation aux communes et aux tiers
 - ❖ contrôle des données (fiabilité cartographie et SIG, calculs de contraintes, immobilisations comptables et techniques, etc.)



